Envoyé en préfecture le 17/06/2025
Reçu en préfecture le 17/06/2025
Publié le 17/06/2025
ID : 031-213101876-20250612-2025_062-DE

EXTRAIT du REGISTRE
des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE de FONSORBES
Département de la Haute-Garonne – Arrondissement de Muret – Canton de Plaisance du Touch

L'an deux mille vingt-cinq, le douze juin, à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Fonsorbes s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme SIMÉON Françoise, Maire.

Présents :
Mmes BEAUFORT, BRUN, CALVO, GOSSELIN, LACOSTE, MARNAC, MONTES, ROUER, SIMÉON, VALENTI, VITET et VOISIN
MM. BAË, BARBA, BATAILLE, BONNET, BRIANTAIS, FÉDOU, FRANCHINA, GAUTHIER, JÉROME, LERAT, LORRAIN, LOUZON, MAILHÉ, MONROZIER, PILET, RIVIER et SÉVERAC

Séance du
12 juin 2025
Acte n° **2025-062**

Absent(s) représenté(s) :
Mme LE PRIOL a donné procuration à Mme CALVO
Mme RIPOLL a donné procuration à M. RIVIER
Mme STEMER a donné procuration à M. BARBA
M. CANILLO a donné procuration à M. BAË

Absent(s) : /

Nombre de Conseillers :	
en exercice :	33
présents :	29
procurations :	4
absents :	0
votants :	33

Secrétaire de séance : Mme BRUN Véronique

Date de la convocation : 5 juin 2025

Thème : 7.5 - SUBVENTIONS

Objet : Attribution d'une subvention de projet à l'association AVENIR FONSORBAIS FOOTBALL pour l'organisation des 80 ans du club

M. BAË Jean-Philippe, Adjoint délégué au secteur « Vie associative et Vie de la Cité », expose au Conseil Municipal que l'association AVENIR FONSORBES FOOTBALL a sollicité une demande de subvention de projet pour l'organisation des 80 ans du club, le samedi 28 juin 2025.

Aussi, M. BAË Jean-Philippe propose au Conseil Municipal d'approuver une subvention de projet de 5 000 €.

Entendu l'exposé du Rapporteur, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents et représentés :

VOTE		
	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0
	Ne participent pas au vote :	0

ARTICLE 1 : approuve l'attribution de ladite subvention à l'association AVENIR FONSORBAIS FOOTBALL.

ARTICLE 2 : dit que la présente délibération sera télétransmise à la Préfecture de Haute-Garonne pour contrôle de légalité.

ARTICLE 3 : dit que la présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site Internet de la collectivité durant deux mois.

ARTICLE 4 : dit que la présente délibération fera l'objet d'une insertion dans le tableau répertoriant la liste des délibérations du Conseil Municipal du 12 juin 2025.

ARTICLE 5 : dit que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa télétransmission au représentant de l'État dans le Département et de sa publication sur le site Internet de la collectivité.

ARTICLE 6 : dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site Internet de la collectivité. Ce recours peut être effectué par le Téléservice Télérecours Citoyens www.telerecours.fr.

.../...

Envoyé en préfecture le 17/06/2025
Reçu en préfecture le 17/06/2025
Publié le 17/06/2025
ID : 031-213101876-20250612-2025_062-DE

COMMUNE DE FONSORBES	DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL du 12 juin 2025 - acte n° 2025-062 - page 2/2
Thème :	7.5 - SUBVENTIONS
Objet :	Attribution d'une subvention de projet à l'association AVENIR FONSORBAIS FOOTBALL pour l'organisation des 80 ans du club

Mme la Maire et ses Adjoints sont autorisés à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Madame la Maire
SIMÉON Françoise

La Secrétaire de Séance
BRUN Véronique

MAIRIE DE FONSORBES (Haute - Garonne)

Tableau répertoriant la liste des délibérations du Conseil Municipal du 12 juin 2025 publié sur le site Internet de la collectivité le 17 JUIN 2025